

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Patriotisme et bon sens

De tous les discours prononcés depuis l'ouverture de la discussion du budget, il n'en est pas qui, plus que celui du ministre des affaires étrangères, mérite de retenir l'attention.

La politique, sensée et sage que M. Delcassé a défendue une fois de plus à la tribune du Palais-Bourbon ne peut manquer d'être hautement ratifiée par le pays comme elle l'a été par la presque unanimité de la Chambre, c'est-à-dire par tous ceux qui estiment qu'il n'y a rien de plus désirable pour la France qu'une paix solide, digne et fière, qui réserve tout et qui ne compromet rien.

C'est, en effet, une politique « de vigilance de conciliation et de bon sens » que M. le ministre des affaires étrangères a opposée à la politique provocatrice et dangereuse, qui ne peut nous valoir que des haines, qu'il a si justement appelée « la politique du poing tendu contre tout le monde à la fois. »

S'il avait voulu donner à sa pensée, qu'il a exprimée avec une précision si complète et une éloquence si remarquable, plus de développement encore, M. Delcassé aurait pu rappeler tout le mal qu'à diverses époques cette politique « du poing tendu » fit à la France; quelles animosités persistantes, et toujours défiantes, elle suscita contre notre pays, et à quels déplorable résultats, même lorsque d'incomparables capitaines la firent prédominer dans l'Europe d'autrefois si différente de celle d'aujourd'hui, elle finit toujours par aboutir.

La France le voudrait-elle, d'ailleurs, les circonstances ne lui permettraient pas de reprendre de tels errements. Nous aurions tout à y perdre, rien à y gagner.

C'est ce qu'a indiqué le ministre avec le plus clairvoyant patriotisme, lorsqu'il a prononcé ces paroles vraiment dignes d'être retenues : « Ignorance stupéfiante ou exploitation éhontée du plus noble des sentiments, ou toutes les deux ensemble, qui ne voit quel risque une pareille attitude ferait courir à la dignité et à la sécurité de la nation? Ce n'est pas vous qui la tolérerez; vous savez que fanfaronnade ne fut jamais synonyme de force. »

Pour apprécier la situation de la France dans ces dernières années du xix^e siècle qui pour elle — qu'une sorte d'inconscient et dangereux mirage ne nous le fasse jamais oublier, — n'ont rien de commun avec les premières, ne faut-il pas toujours se souvenir, si l'on veut mesurer le chemin parcouru, du point d'où elle est partie, en 1871, alors qu'elle venait d'être écrasée par la guerre étrangère et la guerre civile, au temps où M. Thiers, qui était certes un incontestable patriote, s'exprimait ainsi : « Je crois à l'avenir de la France, oui, j'y crois, mais à la condition que nous aurons enfin du bon sens, que nous ne nous paierons plus de mots, que sous les mots nous voudrions mettre des réalités et que nous aurons non seulement du bon sens, mais un bon sens courageux... »

C'est de ce bon sens courageux que M. Delcassé a fait preuve dans son discours.

Il a dit hautement la vérité au pays, sans le flatter, mais aussi sans le décourager, et en mettant en pleine lumière les progrès réalisés, les avantages obtenus au cours de ces dernières années, et qui nous permettent d'en entrevoir dans l'avenir de nouveaux et des considérables.

En un mot, pour tous ceux qui s'élevant quelque peu au-dessus des incidents de l'heure présente et de nos dissensions intérieures, aiment la France comme on doit l'aimer, dans son présent comme dans son passé, comme dans son avenir, le discours de M. le ministre des affaires étrangères n'est pas seulement une consolation, mais une espérance, et une espérance s'appuyant sur les faits les plus sérieux.

Quoi de plus frappant, par exemple, que ce qu'a dit M. Delcassé lorsque, rappelant l'extension si prodigieuse prise par notre empire colonial en Asie et en Afrique au cours de ces vingt dernières années, il a insisté sur cette conclusion « qu'aujourd'hui, le devoir de la France est bien moins de rechercher l'agrandissement de ces territoires lointains que de prémunir fortement ce qu'elle a, d'en surveiller les approches, d'en tirer chaque jour un meilleur parti et de se créer ainsi des forces nouvelles. »

Se créer des forces nouvelles par ses alliances, par son commerce, par son industrie, par le maintien de la paix qui a tant fait et qui fera encore tant pour lui, tout est là pour notre pays, et en le lui rappelant, avec une haute et incontestable autorité, M. le ministre des affaires étrangères vient de lui rendre un nouveau service.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre 1899

M. Renou demande à interpeller le gouvernement sur l'emploi des soldats pendant la grève des maréchaux ferrants de Paris.

M. Waldeck-Rousseau répond que n'ayant pas les renseignements nécessaires, il désire le renvoi à un mois de cette interpellation.

La Chambre prononce le renvoi à un mois par 269 voix contre 214.

M. Fleury-Ravarin, à propos d'un crédit de 60 millions pour faire face aux éventualités que pourrait créer l'attitude prise par l'Angleterre à notre endroit, déplore l'insuffisance de la défense de nos côtes; l'orateur demande que toutes les attributions se référant à cette défense soient mieux réparties, c'est-à-dire les confier au ministère de la marine. Il demande à la suite de longues explications l'établissement d'un conseil supérieur de la défense coloniale.

M. Decrais, ministre des colonies, répond qu'il se préoccupe de la défense des colonies, et qu'avec le concours du gouvernement, un plan de défense va être élaboré.

Le crédit est adopté par 480 voix contre 44. On passe ensuite à la discussion du budget des affaires étrangères, ce qui permet aux nationalistes de faire un peu de tapage. M. Firmin Faure prononce un long discours où il attaque violemment M. Delcassé.

M. Delcassé répond et les crédits demandés sont votés.

Enfin on arrive au « clou » de la séance. M. Delcassé demande le rétablissement du crédit supprimé par la commission du budget pour l'ambassade du Vatican.

MM. Denys Cochin, Ribot, approuvent; M. Mesureur combat les crédits; ainsi que M. Sembat qui abjure le gouvernement de ne pas attacher la question de confiance à ce vote.

Effectivement le gouvernement ne pose pas la question de confiance, et les crédits sont rétablis par 349 voix contre 202.

LA HAUTE COUR

Audience du 25 novembre 1899

Le défilé des témoins continue: MM. Nadand, officier de paix, Mosser, sous-brigadier des gardiens de la paix, Brossard, ancien gardien de la paix, sont entendus. Tous affirment que l'embauchage de camelots pour crier « Vive l'armée » était pratiqué couramment.

M. Grouppierre, coiffeur, affirme que l'incident des courses d'Auteuil, où M. Loubet fut frappé, était préparé à l'avance; le témoin ajoute également qu'il tient d'un employé de M. Barillier que si le complot contre l'Etat avait réussi, des listes de proscriptions étaient prêtes contre 150 fonctionnaires.

M. Barillier proteste. Son commis est aussitôt introduit. C'est un nommé Brothier, garçon boucher, qui nie les propos rapportés par Grouppierre, et qui esquisse à la face de ce dernier un geste de mépris; le procureur général requiert aussitôt contre Brothier pour injure au témoin; mais celui-ci fait des excuses, et le procureur renonce à ses réquisitions.

A ce moment le jeune Cailly, voyant des sénateurs se retirer de l'audience, les interpelle et « invite » le président à les rappeler en séance; il profère des injures ineptes, contre ses juges. Le procureur requiert aussitôt contre l'accusé, contre qui, la Haute Cour prononce l'exclusion de 2 séances.

Audience du 27 novembre 1899

En entrant à cette audience, on remarque, — chose facile, — 2 énormes portes en bois percées de guichets grillés. Ce sont les pièces à conviction saisies au fort Chabrol, et baptisées par Guérin « les cages à Reinach. »

Déroulède est absent. Dès l'ouverture de l'audience, lecture est donnée au jeune Cailly de l'arrêt qui l'exclut pour 2 jours.

Puis le président donne lecture des conclusions posées par les accusés au sujet des absences des sénateurs au cours des audiences. Le procureur combat ces conclusions. M. Antoine Faure, les soutient.

La Haute Cour par 184 voix contre 38 les rejette.

Puis l'audition des témoins continue par M. Mallet, ancien patron de Guérin. M. Mallet dépose contre son ex-employé au sujet des nombreux démelés qu'il a eus avec lui, ce qui provoque de temps à autre de vives répliques de la part de Guérin, qui est accusé de fraude.

Tout cela entraîne des conclusions de M. Ménard, au sujet des « accapareurs de pétrole ».

La Haute Cour rejette ces conclusions par 202 voix contre 6.

Au Transvaal

Les Boers ne sont pas encore écrasés. Les paysans tiennent toujours tête aux troupes anglaises, qui sont assez souvent en fâcheuse posture.

Certes, Ladysmith tient toujours; une inexplicable lenteur dans les opérations du général Joubert permet aux Anglais de résister dans cette ville et à Kimberley qui semblaient pourtant ne pas tarder à tomber aux mains des Boers.

Ceux-ci attendent-ils les renforts anglais? Cette lenteur sera peut-être cause de bien des choses.

Toutefois, aujourd'hui les Boers se sont emparés de Stornberg, et, si au combat de Grosplan ils ont été obligés de se replier

derrière leurs positions, il paraîtrait que les Anglais n'en vont guère mieux. Un régiment tout entier, le 3^e lanciers, qui fut lancé à la poursuite des Boers, n'a pas encore reparu au camp.

On croit qu'il a été pris en entier. D'autre part, on annonce que lord Methuen se serait emparé de Honeynest-Kloof et de 2.000.000 de cartouches. Les Anglais marchent sur Colenso.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

Le conseil a décidé, conformément au précédent de 1885, que, pour éviter que les sénateurs de la série sortante fussent retenus à Paris pendant la période électorale, les électeurs sénatoriaux seraient convoqués pour le 28 janvier. L'élection des députés sénatoriaux est fixée au 21 décembre.

Le conseil s'est fondé pour le choix de ces dates sur le précédent de 1885. A cette date, en effet, le renouvellement sénatorial a été retardé jusqu'au 25 janvier pour permettre d'appliquer les dispositions de la nouvelle loi électorale du 8 décembre 1884.

Le conseil, comme en 1884, a constaté que la loi électorale du Sénat, à la différence de la loi électorale des députés, ne fixe aucune date pour les élections triennales. C'est après approbation des deux Chambres que le ministère Jules Ferry retarda les élections jusqu'au 25 janvier 1885, et c'est cette jurisprudence que le cabinet actuel a décidé d'appliquer pour permettre à la Haute Cour d'achever son œuvre sans être gênée par les délais.

Le Colonel Picquart contre « le Jour »

On a appelé aujourd'hui à la chambre des appels de police correctionnelle, l'affaire du colonel Picquart contre le Jour. Cette affaire était venue la quinzaine dernière, mais avait été renvoyée à aujourd'hui pour les plaidoiries.

M^e Labori s'est présenté à la barre, accompagné du colonel Picquart. Il a demandé que l'affaire fût retenue. Alors le président Martinet : « Il y a lieu de renvoyer à une date ultérieure à cause du projet d'amnistie déposé. »

M^e Labori a aussitôt répondu : « Il me semble que cette affaire ne saurait être comprise dans l'amnistie; on a le droit d'ailleurs de perser que cette amnistie ne sera pas votée par le Parlement, et comme au surplus il s'agit uniquement aujourd'hui d'une question de compétence, rien ne s'oppose à ce que l'affaire soit jugée dès à présent. »

La cour n'en a pas moins renvoyé l'affaire au 18 décembre.

Ménages cléricales

Le secrétaire du Père Bailly a déclaré à un rédacteur du Gaulois qu'il considérait la réponse du Figaro au démenti relatif à la présence de la signature du Père Hippolyte sur le procès-verbal de M. Pechard, comme une aggravation et qu'il allait déposer une plainte contre le Figaro.

A l'Association générale des Etudiants

Dimanche a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'Association générale des Etudiants.

Le président de la République, les ministres Waldeck-Rousseau, Leygues, Baudin, Millerand, y assistaient.

Des discours ont été prononcés par MM. Lavisse président d'honneur de l'Association, et par le président de la République.

Durant toute l'inauguration, la foule a acclamé M. Loubet, et la République. Le soir des manifestations républicaines ont eu lieu, conduites par les étudiants, aux cris de vive Loubet, vive Zola, vive la République, à bas Drumont, à bas les nationalistes.

Les nationalistes et les royalistes à qui l'on prêtait l'intention de conspuer le président de la République, en ont été pour leurs frais, ils n'ont pas osé se montrer.

Les Grèves

Les grèves de Belfort, d'Audincourt, de Montbéliard, sont terminées : MM. Quilici, Biétry, qui avaient été arrêtés pour attroupement et refus de circuler, ont été remis en liberté ; ils passeront prochainement en correctionnelle.

Le travail a été repris dans presque toutes les usines.

Ce que les français payent d'impôts

Voici le tableau comparatif des impôts payés par un contribuable dans les pays d'Europe :

- Un français paye (budgets locaux non compris) par an soixante-sept francs. Un Anglais, cinquante francs. Un Italien, quarante francs. Un Hollandais, trente cinq francs. Un Autrichien, près de trente francs. Un Prussien et un Belge, un peu moins de trente francs.

Ajoutons aux 67 francs que paie le français, les centimes additionnels que les communes, départements, savent établir de temps en temps, et l'on arrivera à un joli chiffre.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement d'instituteur

Par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 1899, sont nommés :

M. Alibert, instituteur adjoint titulaire à Frayssinet-le-Gourdonnais (emploi supprimé), instituteur adjoint titulaire à Montcuq, en remplacement de M. Deltheil, en congé ;

Mme Espalié, institutrice à Bouziès-Bas (emploi supprimé), institutrice titulaire à Séniergue (Montfacon), en remplacement de Mme Diego, appelée à Belmont (Lalbenque), en remplacement de Mlle Jaudeau, appelée à d'autres fonctions.

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, en date du 25 novembre 1899, ont été nommées institutrices stagiaires :

- MMlles Grangié, des Junies à Cazals ; Péchayrand, de Cremps à Souillac, adjointe à l'école maternelle (emploi créé). Mme Cayrouse, née Carratié, de Douelle (emploi supprimé), adjointe à Belfort (classe enfantine, emploi créé) ; Mlle Landes, de Saint-Germain, adj. à Figeac (école maternelle, emploi créé) ;

Péchal, ancienne institutrice au cours secondaires de jeunes filles de Figeac, instit. suppléante auxiliaire à Saint-Germain.

CAHORS

Nomination

Par arrêté ministériel en date de ce jour, M. Hulot, sous-inspecteur des enfants assistés, est élevé à la 3e classe de son grade. Nos félicitations.

Bourse aux vins

La commission de la Bourse aux vins a l'honneur de prévenir les viticulteurs qui désireraient prendre part à l'Exposition des Plants qui sera aménagée dans le jardin de la Bourse aux vins (Café Tivoli), vendredi prochain 1er décembre, que l'installation des Plants se fera de 10 à 11 heures du matin. L'ouverture du grand marché-foire aux vins aura lieu à 1 heure de l'après-midi.

Commission départementale

La commission départementale se réunira jeudi prochain 30 novembre, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de la préfecture.

Lycée Gambetta

NÉCROLOGIE

Le Lycée Gambetta, si cruellement éprouvé dans ces derniers temps par la perte de plusieurs élèves externes, des plus distingués et des meilleurs, est de nouveau en deuil.

Le jeune Louis de Blazac, élève de rhétorique, admissible aux épreuves écrites du baccalauréat à la dernière session, n'avait pu prendre part aux examens oraux par suite d'une maladie aussi cruelle qu'imprévue. Il est mort, à dix-huit ans, dans sa famille, à Tandou, en la commune de Puy-l'Évêque, le jeudi 23 novembre courant.

Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Une délégation des élèves de rhétorique, ses anciens camarades, s'était rendue à Puy-l'Évêque sous la conduite de M. le Proviseur, pour assister à la cérémonie funèbre.

Au cimetière, M. le Proviseur a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

En prenant la parole au bord de cette tombe si brusquement ouverte, je ne remplis pas seulement un devoir de ma charge, je satisfais surtout à un besoin de mon cœur. A ce jeune homme qui nous échappe aujourd'hui parmi des regrets si sincères et si unanimes j'apporte l'adieu suprême de son Proviseur, de ses Maîtres, de ses chers camarades, de son Lycée. Et à la malheureuse famille dont l'immense douleur ne peut pas être consolée, j'offre l'hommage respectueux et ému de ma vive et très douloureuse sympathie.

Louis de Blazac avait treize ans à peine quand son éducation nous fut confiée. C'est l'âge où le caractère se dessine et prend son pli, où commencent à fleurir les dons de l'intelligence et les qualités du cœur. Exact, docile, très laborieux, il fut en cinquième et en quatrième un écolier accompli. Nos palmar-

res sont là pour l'attester. Plus tard, ses forces trahirent parfois sa bonne volonté et sa santé ne lui permit pas toujours de donner sa mesure ; mais toujours son intelligence judicieuse et prompte, sa douceur inaltérable, sa bonhomie affable et souriante inspirèrent à ses professeurs une confiance entière. Nous attendions beaucoup de lui.

Il y a trois semaines, après plusieurs mois d'un labeur acharné, il subit devant la Faculté des Lettres de Toulouse, les épreuves écrites du baccalauréat. Le lendemain, il reprit en hâte le chemin de la maison paternelle, atteint déjà du mal terrible qui l'a foudroyé. Quelques jours après, un ami dévoué lui apportait sur son lit de souffrances le télégramme impatientement attendu qui annonçait son admissibilité aux épreuves orales. Il le remit aussitôt à sa mère, les yeux pleins de larmes, le sourire sur les lèvres, comme un dernier témoignage de sa piété filiale. Ce fut aussi sa dernière joie. Hier, à l'heure même où ses camarades attendaient son retour pour lui témoigner leurs sympathies cordiales et fraternelles, nous apprenions qu'il venait de s'éteindre doucement entre les bras d'un père et d'une mère dont l'admirable courage a égalé la tendresse.

Et maintenant, que nous reste-t-il de cet enfant d'un si heureux naturel, de cette première couronne de laurier, de ces brillants projets d'avenir ? Une tombe ouverte, un cercueil déjà fermé ! Oh ! ce n'est pas possible. « Je ne mourrai pas tout entier », disait le vieux poète latin que notre élève lisait et traduisait hier encore. Il me semble, Messieurs, que de cette jeune tombe une voix s'élève douce et grave, une voix que je reconnais bien, et qui nous dit à son tour : « Non, non, je ne peux pas, je ne veux pas mourir tout entier ! » Et cette consolante parole a dans la bouche de Louis de Blazac un sens plus élevé encore, car, vous ne l'ignorez pas, il était de ceux qui croient, attendent et espèrent.

Ce que j'affirme, pour ma part, c'est que sa chère mémoire vivra longtemps parmi nous. Son nom s'ajoute à la liste déjà longue hélas ! de ces enfants privilégiés dont l'avenir nous apparaissait riche de promesses et qu'une main invisible a cueillis dans leur fleur ; de ces jeunes gens au cœur haut placé, impatients d'entrer dans la carrière qui s'ouvrait devant eux, à perte de vue, inondée de lumière, et qui n'ont pu remplir toute leur destinée ! Du moins nous laissent-ils l'exemple fortifiant du devoir accompli jusqu'au bout, de l'épreuve vaillamment supportée, de la mort enfin acceptée, à dix-huit ans, sans plainte et sans murmure... Ah ! ces enfants, ces jeunes gens-là, ils furent et ils resteront notre récompense et notre fierté ; nous les avons trop connus, estimés, aimés durant leur courte vie pour les oublier jamais !

Adieu, mon cher ami, adieu !

CORRESPONDANCE

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le Journal du Lot avait publié le 23 courant, sous la rubrique « Les prodiges d'habileté de maître Besse » un article qui a provoqué de la part de cet avocat une réplique parue dans l'Alliance Républicaine du 25, et violemment injurieuse à l'adresse de l'auteur de cet article.

L'ambiguïté de cette réplique avait permis à quelques personnes de supposer qu'elle pouvait me viser. Dès le 25 au soir, deux de mes amis se présentaient en mon nom chez M. Besse, avec un mandat très précis, et ils m'écrivaient dimanche

matin, 26, à la première heure, la lettre que voici :

Cahors, le 26 novembre 1899.

Mon cher ami,

Vous nous avez chargés de demander à M. Besse, avocat, s'il avait entendu vous viser dans un article paru sous sa signature dans l'Alliance Républicaine du Lot du 25 courant — article que vous trouviez offensant — et dans la négative, de vouloir bien déclarer publiquement que vous n'êtes nullement visé par le dit article.

Nous nous sommes rendus chez M. Besse, et voici sa réponse : « Je n'ai pas voulu désigner M. Lacaze et le déclarerai catégoriquement dans le prochain numéro de l'Alliance Républicaine. » Vos bien dévoués.

F. TULLE. G. BRUEL.

J'étais donc autorisé à considérer cet incident comme clos, lorsque M. Besse me fit dire qu'il ne veut plus donner aucune publicité à la déclaration si nette qu'il avait faite à mes mandataires.

M. Besse, usant de procédés très insolites, a eu même l'inspiration assez étrange de faire appeler hier au soir chez lui mes deux amis, les priant — ce qu'ils ont cru devoir refuser — de me transmettre officiellement sa rétraction partielle, tout en m'assurant à nouveau qu'il n'avait, en aucune façon, voulu me viser dans son « Simple mot » du 25 courant.

Je ne puis solliciter et je n'aurai donc point la publicité de l'Alliance Républicaine que m'avait promise M. Besse. Mais je compte bien trouver dans l'unanimité de la presse locale une hospitalité bienveillante pour ces quelques lignes : le public jugera ainsi de quel côté on rencontre dans cet incident, la loyauté et la correction.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LACAZE, avoué.

La communication qu'on vient de lire nous met dans l'obligation de suspendre tout commentaire personnel à l'égard de M. Besse, qui, s'il avait voulu connaître l'auteur de l'article aurait dû, semble-t-il, avant d'écrire sa réponse, passer aux bureaux du Journal du Lot.

Si la polémique avait une suite, nous nous réservons de revenir sur l'incident.

Recensement.

Les propriétaires sont invités à se présenter à partir du 1er décembre et avant le 1er janvier 1900, à la mairie, pour faire connaître le nombre, le sexe, le signalement sommaire et l'âge des chevaux, juments, mules et muets, leur appartenant.

La fabrication du vin

Résumé de la 1re Causerie de la mairie

La fermentation du vin est une opération longue et délicate à laquelle on ne saurait apporter trop de soins si l'on veut obtenir des vins bien constitués et de bonne conservation.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 12

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIERE PARTIE

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

— Je n'ai pas très peur de Montecute, il part trop vite, d'abord, et il ne sait pas se ménager du tout, — dit Cecil, qui bâillait en faisant bouillonner le tube de son hookah dans l'eau de rose, — celui qui m'effraie, je ne vous le cacherai pas, c'est l'officier du 10e ; il est léger comme une plume et ferme comme l'acier. Je l'ai regardé hier franchir la rivière et le cheval qu'il montera pour Trelawney est assez bon pour battre le Roi lui-même s'il est convenablement mené.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas mis en bonne condition aussi, Beauté ? — grommela Tom, la chibouque à la bouche. — C'est tenter la providence que se mettre en ligne pour le Vase d'Or, après deux mois comme ceux que vous avez passés à Paris. Pendant la semaine même que vous êtes resté dans les Comtés, vous ne vous êtes pas entraîné un instant, vous n'avez fait que valser ou jouer au baccarat jusqu'à cinq heures du matin, j'oublie les sodas sans fin que vous absorbiez pour vous

tenir en état de paraître à la réunion de neuf heures. Je voudrais bien savoir comment un homme qui boit du champagne et du bourgogne comme vous en buvez et qui passe son temps à courir après les femmes pourrait être dans de bonnes conditions pour une course, à moins qu'il n'espère un miracle.

Ayant dit, Chesterfield, qui pesait quatre-vingts kilogrammes et qui, par conséquent, était en dehors de tout excepté des courses plates, et auquel il fallait même pour celles-là un vigoureux cheval de carrière d'une puissance formidable, disparut sous un amas de velours et de cachemire.

Cecil se mit à rire ; étendu sur un divan juste au-dessous d'un des becs de gaz, la lumière tombait en plein sur son beau visage, son joli teint et sa douce langueur, sa physionomie ne portait aucune trace des excès qu'on lui reprochait.

Le Séraphin et lui pouvaient mener la vie la plus extravagante de tous les hommes de l'Europe, sans cesser d'être aussi frais de teint que la plus sémillante beauté de la saison ; il leur était loisible de lutter dans une joyeuse partie de table jusqu'au lever du soleil, et de sauter en selle, soit pour suivre la meute pendant de longues heures, soit pour se livrer à n'importe quel exercice auquel les conviait le hasard, jusqu'à ce que leurs montures reprissent le chemin du logis par des sentiers boueux, sous des arbres dépouillés de leurs feuilles, alors que les étoiles répandaient seules leur pâle lueur sur la terre.

Ces jours-là les deux jeunes gens paraissaient plus dispos encore que s'ils avaient passé la nuit dans leur lit, reconfortés par un long et profond sommeil.

— Beauté ne croit pas aux vertus de l'entraînement ; et je suis de son avis. Je n'ai jamais consenti à m'entraîner, dit le Séraphin en tirant ses longues moustaches blondes qui n'étaient pas absolument en rapport avec son surnom séraphique. — Si un homme peut monter à cheval, laissez-le faire. S'il est né dans la peau d'un porc gras, il y sera toujours de près ou de loin, qu'il fume ou ne fume pas, qu'il boive ou ne boive pas. Quant à manger de la viande crue, à laisser le vin de côté, à vivre à la diable, tout comme si vous étiez dans un couvent pour réduire votre corps à n'être plus qu'un simple paquet d'os... c'est de la dernière absurdité. Autant vaudrait aller en purgatoire tout de suite ; en outre, il n'y a pas plus de mérite à gagner dans ces conditions-là que si vous étiez un homme du métier.

— Mais il a fallu vous entraîner à Christ Church, Rock, pour l'équipage des Huit ? — demanda un autre garde, Sir Vere Bellingham, Sévère, comme il avait été baptisé uniquement parce qu'il était le géant le plus doux et le plus facile à vivre qu'on pût rencontrer.

— Moi ! on est venu à moi ; on est venu me demander de me joindre aux Huit ; le patron lui-même est venu me trouver, un étonnant petit bonhomme très sévère, qui gronda ses hommes d'avoir fait tant d'embarras... et qui en fit lui-même pas mal ! Le patron me

dit qu'il fallait commencer mon entraînement et faire tout ce que faisait son équipage. Je relevai ma manche et lui montrai mon bras.

Ici, le Séraphin étendit son bras, assez beau pour être adapté à la statue de Milo.

— Parfaitement, monsieur, lui dis-je, je vous aiderai à battre Cambridge si vous y tenez ; mais je ne veux pas être entraîné, pas plus par vous que par toute l'Université. J'ai été capitaine des Huit d'Eton, mais je ne traitais pas mon équipage avec du thé et des rôties. Je l'engraisais régulièrement trois fois par semaine avec de la venaison et du champagne chez Christophe. Très heureux d'engraisser le vôtre dans ces conditions, si vous voulez, il m'arrive du gibier tous les vendredis des landes du duc ; ils m'ont tout à fait l'air d'en avoir besoin ! Il fallait voir sa tête !... engraisser les Huit !... inutile d'ajouter qu'il ne profita pas de mon invitation, mais il fut très content d'avoir mon aviron, et je l'aidai à battre Cambridge sans m'être entraîné pendant une heure, excepté quand il s'est agi de ramer dur !

Et le marquis de Rockingham, altéré par ce souvenir, trempa ses moustaches blondes dans un verre d'eau de Seltz écumant.

Très bien, Séraphin ! — dit Cecil, — quand un homme arrive au pesage, ressemblant à un enfant, après s'être enlevé le moindre atome de chair comme un jockey, à mon avis, il devrait être mis en dehors des paris. Ce n'est pas une question d'équitation, alors, encore moins de hasard ou d'utilité ; ce n'est plus qu'une question de poids et de tempérance.

(A suivre).

Dans la première causerie qu'il a faite samedi dernier sur la fabrication du vin, M. Cahier a expliqué les opérations qui doivent précéder le cuvage : 1° La *détermination exacte de la date de la vendange*. Cette détermination est importante, car dans nos régions la quantité du sucre du raisin peut parfois monter rapidement et alors une différence de quelques jours dans la vendange peut amener une différence de 1 degré et parfois même de deux degrés d'alcool. On fait cette détermination avec le *mustimètre* sorte d'aeromètre qui permet de trouver le poids d'un litre de moût, poids qui s'accroît avec la proportion du sucre contenu dans le raisin.

2° Le *dosage de l'acidité du moût*. Pour que la fermentation s'opère dans de bonnes conditions, le moût des vins rouges ordinaires doit contenir au moins 10 grammes d'acide par litre. Le vigneron doit donc s'assurer du degré d'acidité du moût avant la fermentation et le relever s'il est insuffisant en ajoutant de l'acide tartrique. On dose l'acidité d'un moût ou d'un vin avec le *tube acidimétrique* de Dujardin et une liqueur titrée de potasse.

3° Dans certains vignobles du Midi, on pratique le *phosphatage* des vins en additionnant au moût 20 à 25 gr. de phosphate d'ammoniaque ou 100 à 120 gr. de phosphate bicalcique de chaux par hectolitre. Les vins phosphatés ont des avantages marqués sur les vins naturels, et l'on a constaté depuis longtemps que les vins de grands crus sont toujours riches en phosphates.

4° Enfin la *propreté la plus absolue* est indispensable dans toutes les manipulations du raisin et du vin. Les paniers, les corbeilles, les barriques, les cuves, le cellier même doivent être soigneusement nettoyés, désinfectés s'il y a lieu, afin de ne pas introduire dans le moût et dans le vin les germes de fermentations dangereuses susceptibles d'altérer le vin.

Les porcheries

M. le maire de Cahors vient de prendre l'arrêt suivant :

« La modification apportée par l'arrêté du 14 octobre 1884 à celui du 9 juillet de la même année, concernant les porcheries, est considérée, à partir de ce jour comme nulle et non avenue. »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 28 novembre 1899

Naissances

Constillas Madeleine-Marie, rue du Portail-Alban, 3.

Laporte Vincent-Louis-Charles, avenue de l'Abattoir.

Louise, rue Devia.

Mariage

Ladoux Antoine, terrassier et Cluzel Léonie, sans profession.

Publication de Mariage

Artigal Jean, mécanicien et Vincent Anna, sans profession.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors. Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, à l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Arrondissement de Cahors

COURS. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Course, de Lassalle, commune de Cours, dans la nuit du 23 au 24 novembre. La rapidité du feu a été si prompte que rien n'a pu être sauvé. Pas d'accident de personnes. Les pertes, s'élèvent à quelques milliers de francs, et sont couvertes par une assurance.

CAILLAC. — Sauvetage. — Dimanche dernier, à deux heures de l'après-midi, trois enfants s'amusaient à la calle de Caillac.

L'un d'eux, le petit Dasquié Isidore, de Lapoujade, étant monté sur les barques qui se trouvaient amarrées à l'endroit sus-mentionné tomba tout à coup dans le Lot.

Sans le prompt secours du jeune Guiral Antonin, de Lapoujade et de l'instituteur, qui accourut instantanément aux cris de l'enfant qui se débattait dans l'eau, le petit Dasquié était noyé.

Après avoir été retiré de l'eau et conduit à l'école laïque des filles où l'enfant reçut les premiers soins, il put rentrer dans sa famille.

CALVIGNAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Calvignac, le dimanche 3 décembre 1899, à 3 h. du soir.

Sujet de la conférence :

Le meilleur moyen de remédier à la crise dont souffre l'agriculture.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 25 novembre :

Cinq affaires sont successivement appelées : Paul Souilhols, âgé de 30 ans, né à Cornac, cultivateur à Belmont, comparait sous l'inculpation de vol de récoltes. Le tribunal le condamne à dix jours d'emprisonnement et le fait bénéficiaire de la loi de sursis.

— Edmond-Camille-Alfred Manier, âgé de 55 ans, né à Vron (Somme) sans profession ni domicile, inculpé d'outrages et rébellion envers la gendarmerie, est condamné à un mois d'emprisonnement.

Arrondissement de Gourdon

LAMOTHE-CASSEL. — Incendie — A Aussirous, commune de Lamothe-Cassel, un incendie a éclaté ces jours derniers dans la maison de Mme Loubière, veuve Rosignol.

Les pertes, évaluées à 3000 francs, sont couvertes en partie par une assurance.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Favorisée d'un temps exceptionnellement beau pour la saison, la foire du 23 novembre à Saint-Germain a été passablement bonne. Transactions passablement nombreuses sur tout bétail.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 30 à 33 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 400 à 800 fr. la paire.

Bouvillons, de 250 à 400 la paire ; Veaux, de 0,70 à 0,80 le kilo.

Brebis avec agneaux, ou prête à mettre bas de 25 à 40 fr. pièce ; antenaises, de 18 à 22 fr. pièce.

Moutons de boucherie, de 20 à 25 fr. pièce. Porcs de charcuterie, de 50 à 55 fr. les 50 kilos ; Porcelets, en petite quantité et cher de 25 à 30 fr. pièce dès l'âge de 2 ou 3 mois.

Volaille 0,60 le 1/2 kilo.

Gibier en petite quantité et valant : lièvres, de 4,50 à 5 fr. pièce ; perdreaux, de 1,75 à 2 fr. pièce ; bécasse, 3 fr. ; grives, 0,50 pièce.

La truffe a déjà commencé de faire son apparition au marché qualité et quantité paraissent satisfaisantes valant de 5 à 6 fr. le 1/2 kilo.

Oies grasses, 0,80 le 1/2 kilo.

Oufs, de 0,95 à 1 fr. la douzaine. Les marchands étalagistes et débitants divers, paraissent assez satisfaits du bon résultat de la foire.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché des Mines est lourd par suite de la difficulté des reports en liquidation à Londres. Chez nous la tenue des cours s'en est ressentie et sur nos rentes et les fonds étrangers nous avons à constater une légère réaction.

Le 3 0/0 à 100,37 a baissé de 7 centimes ; le 3 1/2 0/0 reste à 102 ; l'Amortissable cote 99,57. La Banque de France a passé de 4280 à 4295. Le Comptoir National d'Escompte clôture à

619, le Crédit Foncier très ferme est à 725 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1002 et la Société Générale à 607.

Nos chemins ont donné lieu à quelques affaires. Le Lyon s'est traité à 1852 ; le Midi à 1365 ; le Nord à 2203 et l'Orléans à 1740.

Les actions Oural-Volga se sont négociées à 628 et 630.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3595. Les fonds étrangers clôturent : l'Extérieure à 67,25 ; l'Italien à 94,10 ; le Portugais à 24,30 le Russe 3 0/0 1891 à 87,95 ; le Turc D à 22,27 et la Banque Ottomane à 559.

DERNIÈRE LOCALE

L'AMBASSADE DU VATICAN

Dans le scrutin sur le rétablissement des crédits pour l'ambassade du Vatican, rétablissement voté par 328 voix contre 187. M. Vival a voté contre, MM. Rey et Lachiège ont voté pour.

1900

LE

« Grand Annuaire du Lot »

Vient de paraître

A LA LIBRAIRIE DELSAUD, RUE DE LA MAIRIE, CAHORS.

1 FORT VOLUME : 60 centimes

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension. 58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 263 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

VIII

L'AVENTURE DE ROSE

— Comme je suis fâchée ! dit-elle, vraiment alarmée. Vous ne pouvez marcher et ne devez pas rester ici. Que faire ? Oh ! que faire ?...

— Je vais vous le dire. Voyez-vous cette vieille ferme ?

— Oui.

— Alors... mais cela vous donnera beaucoup de peine.

— Beaucoup de peine ! s'écria Rose. Ne parlez pas de peine ! Désirez-vous que j'aie à cette ferme ?

— Si vous vouliez être assez bonne pour cela ! Je m'y suis arrêté hier soir. Dites au vieux Jacques... c'est le propriétaire... d'envoyer ici quelque vieux traîneau pour moi.

— Je serai de retour dans dix minutes ! s'écria Rose en s'élançant vivement sur Regina qu'elle mit au galop.

Le vieux Jacques était un vieux Normand, il fut désolé de cette nouvelle et se hâta d'at-

teler sa vieille jument à un traîneau sur lequel Mme Jacques plaça un matelas avant de le laisser partir.

— Quel est ce monsieur ? demanda Rose négligemment en suivant le fermier.

Le vieux Jacques ne savait pas. Il s'était arrêté chez eux la veille au soir, les avait payés, mais ne leur avait dit ni son nom, ni ses affaires.

En quelques minutes, ils furent à l'endroit où l'accident était arrivé.

L'étranger releva ses grands yeux noirs ; il était si admirablement beau que Rose se sentit plus émue de compassion que jamais.

— J'ai bien peur que vous ne soyez gelé jusqu'aux os, dit-elle en sautant légèrement à terre. Essayons de vous étendre sur ce traîneau.

— Vous êtes mille fois trop bonne, répliqua l'étranger en riant et en acceptant. Après tout, cela vaut bien une cheville démise.

Rose et Jacques l'aiderent et, à eux deux, ils parvinrent à le hisser sur le traîneau, quoique ses lèvres pâlissent de la souffrance de l'effort.

— J'ai envoyé Jean-Baptiste chercher le docteur Duval, dit le vieux Jacques en mettant la jument en route. Monsieur sera, comme vous dites, sauvé lorsque le docteur sera venu.

Puis, je veux vous demander... mais c'est peut-être trop vous demander, dit l'étranger en souriant et en regardant Rose.

— Quoi ? — Ne voudrez-vous pas revenir avec nous

pour connaître l'opinion du docteur Duval et savoir si ma vie est en danger ?

Rose se mit à rire.

— Je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un soit mort d'une entorse. Mais je vous accompagnerai si vous le désirez, puisque vous souffrez à cause de moi.

Le cheval de Rose suivit tranquillement derrière le traîneau jusqu'à la porte de la ferme.

Toute la route, le blessé regarda la gracieuse jeune fille au joues roses, aux cheveux châtons, pensant peut-être, s'il se connaissait en tableaux, qu'elle ferait un portrait délicieux.

Rose aida à l'amener dans le salon de la ferme, salon très pauvre en vérité.

On roula une chaise longue de cuir près du feu et on y étendit le jeune homme.

Le médecin n'était pas encore arrivé et, debout, le vieux Jacques attendait de nouveaux ordres.

— Jacques, apportez un fauteuil. Merci ; placez-le plus près de moi ; maintenant vous pouvez vous retirer. Mademoiselle, faites-moi la grâce de vous asseoir.

Rose s'assit près, dangereusement près de ces beaux yeux.

— Puis-je demander le nom de la charmante femme que j'ai été assez heureux de secourir ?

— Je m'appelle Rosine. Rose Danton.

— Danton, répéta le jeune homme lentement. Danton, je connais ce nom. Il y a ici un château appelé le château de Danton ;

vieille et superbe habitation, m'a-t-on dit, appartenant à un capitaine Danton.

— Je suis la seconde fille du capitaine Danton.

— Alors, mademoiselle Danton, je suis bien heureux d'avoir fait votre connaissance.

Il lui tendit la main gravement ; elle la prit en souriant et en rougissant.

— Je suis très heureuse de faire votre connaissance, monsieur... ? demanda-t-elle en riant et en le regardant.

— Reinecourt, dit-il.

— Monsieur Reinecourt. Seulement je voudrais bien que vous n'eussiez pas attrapé une entorse à cause de moi.

— Je ne le regrette pas. Cependant vous me devez quelque chose, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Alors je désirerais recevoir ma récompense. Je désire que vous veniez me voir tous les jours jusqu'à ma complète guérison.

Rose rougit très fort.

— Oh ! je ne sais pas. Vous demandez trop.

— Pas du tout. Jamais plus je ne volerai au secours d'aucune autre jeune fille en danger si vous me refusez.

— Mais tous les jours ? Une fois par semaine, ce sera bien assez.

— Si vous me faites l'insulte de venir une fois par semaine, je donnerai l'ordre de ne pas vous recevoir. Promettez, mademoiselle Danton. Voici le docteur Duval.

— Je vous le promets, alors. Mais je ne vous ai pas permis de m'embrasser la main. (A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'HIVER (AU 15 OCTOBRE 1899)

De Paris à Toulouse

| | 17 | 5 | 21(1) | 23 | 35 | 1125-1131 |
|---------------------------------|--|-----------|--------------------|--------------------|--|--|
| | OMNIBUS | EXPRESS | EXP. | RAP. | DIRECT | OMNIBUS |
| | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | | 1 ^e cl. | 1 ^e cl. | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes |
| PARIS..... départ. | 3 10s. | 10h. 35m. | 7.50 | 8.50 | 11 15s. | — |
| LIMOGES..... arrivée. | 1 58m. | 4 40 | 2.34 | m. 3, 5 m. | 9 2m. | — |
| PARIS..... départ. | 3 31 | 4 46 | 3 8 | 7 | 9 29 | — |
| BRIVE..... arrivée. | 6 36 | 6 34 | 5 7 | 19 | midi 39 | — |
| Gignac-Cressensac..... départ. | 6 45 | 7 1 | 5 19 | — | 1 6 | 7h. 6 soir |
| SOUILLAC..... arrivée. | 7 23 | — | — | — | 1 44 | 7 44 |
| CAZOULÈS..... départ. | 7 44 | 7 37 | — | — | 2 5 | 8 5 |
| Lamothe-Fénélon..... arrivée. | 7 51 | 7 38 | 5 55 | — | 2 10 | 8 13 |
| Nozac..... départ. | 7 58 | — | — | — | 2 17 | 8 25 |
| GOURDON..... arrivée. | 7 59 | — | — | — | 2 18 | 8 27 |
| Saint-Clair..... départ. | 8 14 | — | — | — | 2 33 | 8 42 |
| Dégagnac..... arrivée. | 8 25 | — | — | — | 2 44 | 8 53 |
| Thédirac-Peyrilles..... départ. | 8 38 | 8 3 | 6 23 | — | 2 58 | 9 6 |
| Saint-Denis-Catus..... arrivée. | 8 48 | — | — | — | 3 8 | 9 16 |
| Espère..... départ. | 9 | — | — | — | 3 20 | 9 28 |
| CAHORS..... arrivée. | 9 45 | 8 39 | 6 59 | — | 3 32 | 9 40 |
| Sept-Ponts..... départ. | Exp. 9 59 | 8 45 | 7 9 | — | 3 43 | 9 51 |
| Cieurac..... arrivée. | 10 9 | — | — | — | 3 53 | 10 1 |
| Lalbenque..... départ. | 10 23 | — | — | — | 4 5 | 10 13 soir |
| CAZOULÈS..... arrivée. | 10 30 | — | — | — | 4 14 | 7 28 |
| Montauban..... départ. | 11 3 | 9 23 | 7 46 | — | 4 25 | 7 40 |
| Toulouse..... arrivée. | 11 37 | 9 47 | 8 10 | — | 4 40 | 7 57 |
| | 1 15s. | 10 35s. | 8 59 | — | 4 48 | 8 6 |
| | | | | — | 5 23 | 8 23 |
| | | | | — | 6 3 | 9 45 |
| | | | | — | 7 51 | — |

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

| | 16 | 1140-1128 | 26 | 1126 | 1136 | 40 |
|---------------------------------|-----------------------|--|--|--|--|--|
| | EXPRESS | OMNIBUS | EXPRESS | OMNIBUS | OMNIBUS | OMNIBUS |
| | 1 ^e classe | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes | 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes |
| TOULOUSE..... départ. | 2h. 43 | 3 18 | 8h. 40 | — | 9h. 16 | 5 52 |
| MONTAUBAN..... départ. | 3 37 | 4 33 | 9 29 | — | 10 55 | 7 25 |
| CAUSADE..... départ. | 4 3 | 5 14 | 9 50 | — | 11 35 | 8 6 |
| Lalbenque..... départ. | — | 5 53 | — | — | midi 13 | 8 31 |
| Cieurac..... départ. | — | 6 2 | — | — | midi 22 | 8 54 |
| Sept-Ponts..... départ. | — | 6 14 | — | — | midi 34 | 9 6 |
| CAHORS..... arrivée. | 4 38 | 6 22 | 10 26 | — | midi 42 | 9 14 |
| Espère..... départ. | 4 48 | 6 40 | 10 32 | 5 57 | — | 9 36 |
| Saint-Denis-Catus..... départ. | — | 6 53 | — | 6 11 | — | 9 48 |
| Thédirac-Peyrilles..... départ. | — | 7 7 | — | 6 25 | — | 10 1 |
| Dégagnac..... départ. | — | 7 21 | — | 6 41 | — | 10 14 |
| Saint-Clair..... départ. | — | 7 30 | — | 6 50 | — | 10 23 |
| GOURDON..... départ. | — | 7 40 | — | 6 59 | — | 10 32 |
| Nozac..... départ. | 5 30 | 7 55 | 11 12 | 7 17 | — | 10 45 |
| Lamothe-Fénélon..... départ. | — | 8 4 | — | 7 26 | — | 10 53 |
| CAZOULÈS..... arrivée. | — | 8 13 | — | 7 36 | — | 11 2 |
| SOUILLAC..... arrivée. | — | 8 25 | — | 7 48 | — | 11 14 |
| Gignac-Cressensac..... départ. | — | 8 26 | — | 7 49 | — | 11 15 |
| BRIVE..... arrivée. | 5 51 | 8 34 | 11 33 | 7 57 | — | 11 22 |
| PARIS..... arrivée. | 5 55 | 8 39 | 11 34 | 8 7 | — | 11 25 |
| | — | 9 9 | — | 8 37 | — | 11 51 |
| | — | 9 44s. | — | 9 11 | — | midi 23 |
| | — | — | — | — | — | midi 50 |
| | — | — | — | — | — | 11 23 |

De CAHORS à LIBOS

| | Omnibus | Poste | Omnibus |
|---------------------|---------|---------|---------|
| CAHORS - D. | 6h. 5 | 12h. 50 | 6h. 30 |
| Mercuès..... | 6 15 | 1 4 | 6 44 |
| Arrêt Doublet..... | 6 23 | » | 6 48 |
| Parnac..... | 6 30 | 1 15 | 6 55 |
| Luzac..... | 6 36 | 1 22 | 7 2 |
| Castelfranc..... | 6 49 | 1 35 | 7 45 |
| Arrêt Prayssac..... | 6 52 | » | 7 48 |
| Puy-l'Évêque..... | 7 1 | 1 46 | 7 28 |
| Duravel..... | 7 8 | 4 54 | 7 35 |
| Soturac-Touzac..... | 7 16 | 2 3 | 7 43 |
| Fumel..... | 7 25 | 2 13 | 7 54 |
| LIBOS..... | 7 31 | 2 19 | 8 |
| PARIS - A. | 11 23s. | 4 37 | 9 10m |

De LIBOS à CAHORS

| | Poste | Omnibus | Omnibus |
|---------------------|----------|---------|---------|
| PARIS - D. | 7h. 50s. | 11h. 15 | 7h. 35 |
| LIBOS - D. | 7 50 | 3 1 | 9 4 |
| Fumel..... | 7 56 | 3 7 | 9 7 |
| Soturac-Touzac..... | 8 6 | 3 19 | 9 17 |
| Duravel..... | 8 13 | 3 28 | 9 24 |
| Puy-l'Évêque..... | 8 29 | 3 37 | 9 31 |
| Arrêt Prayssac..... | 8 37 | » | 9 38 |
| Castelfranc..... | 8 55 | 3 51 | 9 44 |
| Luzac..... | 8 44 | 4 4 | 9 54 |
| Parnac..... | 8 53 | 4 14 | 10 2 |
| Arrêt Doublet..... | 8 58 | » | 10 7 |
| Mercuès..... | 9 3 | 4 25 | 10 12 |
| CAHORS - A. | 9 15 | 4 39 | 10 28 |

De CAHORS à CAPDENAC

| | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
|-----------------------|---------|---------|---------|
| CAHORS - D. | 7h. 23 | 1h. 27 | 6h. 27 |
| Cabessut, halte..... | 7 32 | 1 36 | 6 36 |
| Arcambal..... | 7 43 | 1 47 | 6 46 |
| Vers..... | 7 52 | 1 56 | 6 54 |
| Saint-Géry..... | 8 1 | 2 4 | 7 2 |
| Conduché..... | 8 14 | 2 17 | 7 14 |
| St-Cirq, halte..... | 8 21 | 2 24 | 7 20 |
| St-Martin-Lab..... | 8 35 | 2 33 | 7 28 |
| Calvignac, halte..... | 8 41 | 2 41 | 7 33 |
| Cajarc..... | 8 55 | 2 53 | 7 47 |
| Monbrun, halte..... | 9 6 | 3 6 | 7 57 |
| TOURNAI..... | 9 16 | 3 16 | 8 6 |
| Lamadelle..... | 9 29 | 3 29 | 8 18 |
| CAPDENAC - A. | 9 41 | 3 41 | 8 30 |

De CAPDENAC à CAHORS

| | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
|-----------------------|---------|---------|---------|
| CAPDENAC - D. | 7h. 33 | 1h. 9 | 6h. 19 |
| Lamadelle..... | 7 45 | 1 21 | 6 31 |
| Toirac..... | 7 56 | 1 32 | 6 43 |
| Monbrun, halte..... | 8 4 | 1 42 | 6 52 |
| Cajarc..... | 8 14 | 1 55 | 6 4 |
| Calvignac, halte..... | 8 24 | 2 6 | 6 15 |
| St-Martin-Lab..... | 8 32 | 2 14 | 6 24 |
| St-Cirq, halte..... | 8 40 | 2 23 | 6 33 |
| Conduché..... | 8 46 | 2 30 | 6 40 |
| Saint-Géry..... | 9 2 | 2 45 | 7 6 |
| Vers..... | 9 5 | 2 51 | 7 6 |
| Arcambal..... | 9 13 | 3 3 | 7 15 |
| Cabessut, halte..... | 9 25 | 3 11 | 7 26 |
| CAHORS - A. | 9 31 | 3 19 | 7 34 |

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde * (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains *, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer *, Arles-sur-Tech *, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Termes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnear-les-Bains *, Banyuls-sur-Mer *, Barbotan, Biarritz, Doulon-Pertus (le) *, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure *, Couza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mi-

mizan), Luloque (Préchacq-les-Bains), Lamou-les-Bains *, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucaie * (la-Franqui), Lourdes, Loudres-Barbazan, Marnac-Saint-Béat (Lez-Val-d'Aran), Nouvelle (la) *, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Canterets, Loz, Saint-Sauveur), Port-Vendres *, Prades * (Molig), Quillan (Ginonles, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour * (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Andinat, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salécha (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Vilefranches-de-Conflent * (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de départ et d'arrivée.

* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le

Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{re} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{re} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Depuis le 15 Octobre, le train venant de Capdenac qui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

Bibliographie

Armée et Marine

3, place du Théâtre Français, Paris.

Dans son numéro du 20 Novembre la Revue illustrée « Armée et Marine » publiera un remarquable article de l'Amiral Dupont sur la puis-

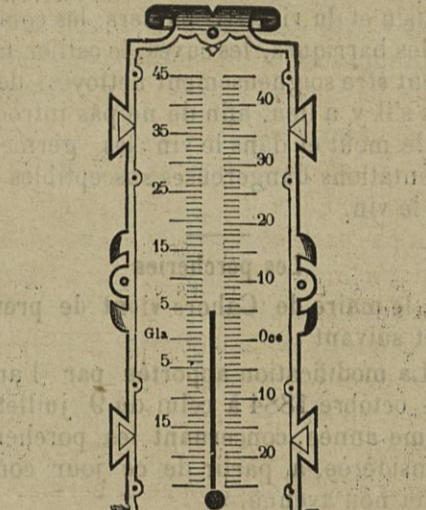
sance navale de l'Angleterre, article qui procure une réelle sensation dans les milieux politiques et militaires. Nous remarquons également dans ce n° la suite des études d'une rare compétence sur nos arsenaux et les points d'appui de notre flotte par une de nos sommités de la Marine qui tient à conserver l'anonymat ; d'intéressants articles sur l'artillerie des Boërs, avec de fort belles illustrations sur la guerre au Transvaal et le portrait de notre attaché militaire, le Commandant d'Amade ; sur le yacht de l'Empereur d'Allemagne et les canons damasquinés du Hohenzollern ; sur le cuirassé Pelayo ; sur le Columba, l'heureux gagnant de la coupe de l'Amérique.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MÔDES

CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AILLAGE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 44 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 2.
Id. maxima de la veille : 11.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS** de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Erythème, Léprous, etc., etc.

Plâtres Ulcères vari, neuz dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LE NORMAND, Médecin Ancien Aide-Major des Hôpitaux N°s 5, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

PI